AMNEXE 2

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

Boulevard Louis Mettewie 477 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN N+03/A102

Superficie:

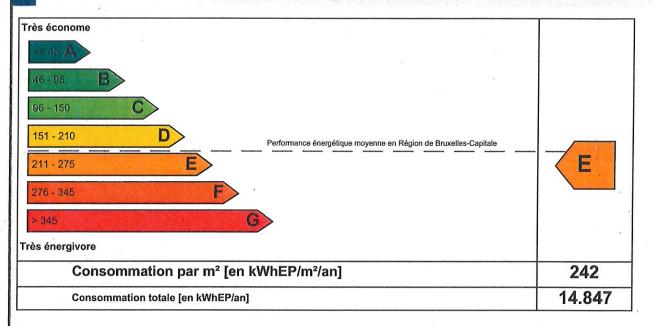
61 m²

Certificat PEB valide jusqu'au:

28/09/2022



Performance énergétique du bâtiment



2

Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/m²/an]

BEAUCOUP

45

3

Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

- 1.Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.
- 2.Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.
- 3.Isoler les conduites de distribution du chauffage central dans les espaces non chauffés au moyen de produits adaptés.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

Informations administratives

Certificat délivré le:

28/09/2012

Affectation:

Oui I Non Habitation individuelle

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:

20120928-0000117060-01-1

001136147

Présence d'un rapport de diagnostic:

Coordonnées du certificateur PEB:

Nom: LICATA Domenico

Société:

Si oui, est-elle conforme?

Numéro d'agrément:

P 1/6

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



Boulevard Louis Mettewie 477, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN Certificat PEB N°: 20120928-0000117060-01-1
Certificat PEB valide jusqu'au: 28/09/2022

Annexe

Ce certificat est une carte d'identité de la performance énergétique du bâtiment (PEB) qui vous concerne. Il a pour but d'informer et de sensibiliser les acheteurs ou locataires potentiels de la qualité énergétique de l'habitation certifiée.

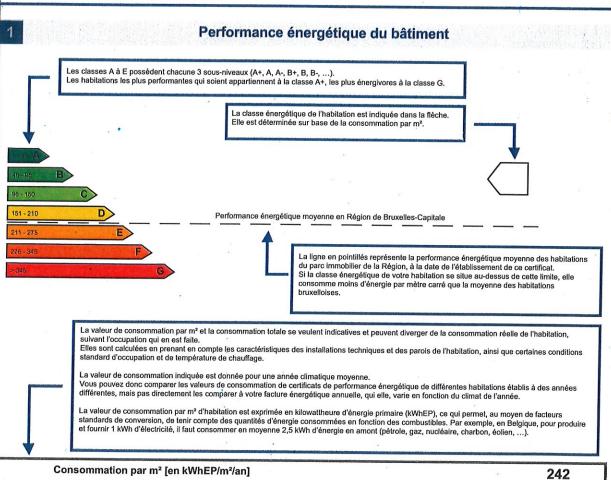
Chaque habitation qui est construite, qui est mise en vente ou qui est mise en location en Région de Bruxelles-Capitale doit posséder ce document.

Le présent certificat a été établi par un certificateur agréé.

Le certificat PEB original est à garder par le propriétaire jusqu'à la fin de sa période de validité.

Si vous constatez des anomalies dans le certificat PEB, veuillez contacter: plaintes-certibru@environnement.irisnet.be

Veuillez trouver ci-dessous plus d'explications concernant les données reprises dans le certificat



Consommation totale [en kWhEP/an]

14.847

2

Emissions CO2

Le CO2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques.
La quantité de CO2 émise est proportionnelle à la quantité de combustible et d'électricité utilisée pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement le refroidissement de l'habitation.